



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 31 mars 2025

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE - Jacques DECHENAU – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI – Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU - Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Nathalie CHEVALLIER à Gérard BAKINN
François FASCIAUX à Jacques DECHENAU
Karine REGOBIS à Colette ROULLET
Serge SANTARELLI à Karine MAURINAUX
Séverine GALBRUN à Christian GIRAUD

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 05

Votants : 29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2025/25

Convention de participation financière entre la Mairie de Vif et la Mairie de Monestier de Clermont

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025

Délibération N°2025/25

Rectification d'une erreur matérielle relative à la date du Conseil Municipal indiquée ci-dessus

Objet : Convention de participation financière entre la Mairie de Vif et la Mairie de Monestier de Clermont

Compte tenu de la fermeture de la piscine pour l'été 2025, la commune a mis en place un partenariat avec la commune de Monestier de Clermont afin que les Vifoïses puissent bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'accès journée à la piscine de Monestier.

Les Vifoïses, munies d'un justificatif de domicile, pourront accéder à la piscine de Monestier aux mêmes tarifs que ceux appliqués en 2021 à la piscine municipale de Vif.

La commune de Vif réglera la différence entre le tarif journée appliqué aux Vifoïses et le tarif journée de la piscine de Monestier. (tarifs identiques à l'été 2024)

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du lundi 17 mars 2025,

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'ACCEPTER** le projet de convention entre la commune de Vif et la commune de Monestier de Clermont, telle que jointe en annexe ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant ;

ANNEXE(S) :

Projet de convention de participation financière avec la commune de Monestier de Clermont

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Cécilia BOURGIN

RÉSULTAT DU VOTE : Unanimité